

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

ଓଡ଼ିଆ

OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS

55 Place Georges Dufau BP 10001
40602 BISCARROSSE-PLAGE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33072 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 - Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com - cf-audit@compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 600 000 EUROS – R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC DE BORDEAUX

OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS

55 Place Georges Dufau BP 10001
40602 BISCARROSSE-PLAGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS,

I. **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les subventions d'exploitation de votre association sont de 1.073.391 euros pour l'exercice 2019. Nous nous sommes en particulier attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des subventions. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées dans les comptes de votre association par l'analyse des conventions signées entre votre association et ses financeurs. Nous avons également vérifié l'antériorité des subventions en attente d'encaissement. Nous nous sommes assurés de la réalité de ces subventions et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres appelés à statuer sur les comptes.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

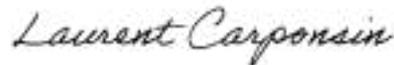
non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux,
Le 9 juin 2020

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire



Laurent CARPONSIN

Commissaire aux comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.

Ce rapport contient 16 pages.



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	239 707	204 576	35 131	43 967
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	40 678	31 760	8 918	12 725
Autres immobilisations corporelles	178 159	164 693	13 467	15 329
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	458 545	401 029	57 516	72 021
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	29 324		29 324	26 010
Avances et acomptes versés sur commandes				7 288
Créances				
Usagers et comptes rattachés	53 910	7 282	46 628	30 733
Autres créances	43 621		43 621	32 948
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	301 438		301 438	310 478
Charges constatées d'avance	11 043		11 043	8 036
ACTIF CIRCULANT	439 336	7 282	432 054	415 494
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	897 880	408 310	489 570	487 515

Bilan



Vu le Commissaire aux Comptes

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	58 331	58 331
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	150 146	160 943
RESULTAT DE L'EXERCICE	34 080	-10 797
Subventions d'investissement	13 572	13 573
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	256 130	222 050
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 753	53 988
Dettes fiscales et sociales	65 360	65 729
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 257	12 836
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	114 071	132 911
DETTES	233 440	265 464
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	489 570	487 515

Compte de résultat



	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Ventes de marchandises	38 275	34 269
Production vendue	291 173	277 703
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 073 391	1 076 034
Reprises et Transferts de charge	29 198	20 980
Cotisations		
Autres produits	982	725
Produits d'exploitation	1 433 019	1 409 711
Achats de marchandises	26 081	24 617
Variation de stock de marchandises	-3 315	-6 245
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		1 146
Autres achats non stockés et charges externes	659 427	660 460
Impôts et taxes	70 839	87 109
Salaires et Traitements	480 750	479 207
Charges sociales	138 555	153 015
Amortissements et provisions	30 733	17 922
Autres charges	687	964
Charges d'exploitation	1 403 756	1 418 194
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 263	-8 483
Opérations faites en commun		
Produits financiers	589	585
Charges financières		
Résultat financier	589	585
RESULTAT COURANT	29 852	-7 898
Produits exceptionnels	4 245	2 117
Charges exceptionnelles	17	5 016
Résultat exceptionnel	4 228	-2 899
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	34 080	-10 797
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : OFFICE DU TOURISME DES GRANDS LACS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 489 570 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 34 080 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/04/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



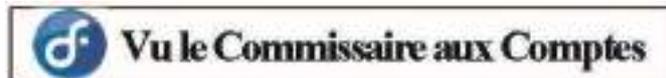
Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le résultat net de l'exercice dégage un bénéfice de 34 080 €.

-- La ville de Biscarrosse met à disposition de l'association "Office du Tourisme des Grands Lacs" à titre gracieux des locaux situés à Biscarrosse Plage constitués:

- de biens immobiliers:

Bâtiment Office du Tourisme, 55 place Georges Duffau (234 m²);

Garage et stockage, 55 place Georges Duffau (80 m²);

Loges, 85 place Georges Duffau (52 m²);

Appartement bâtiment A, 107 place Georges Duffau (44 m²);

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition par la ville de Biscarrosse s'élève à 40 035 € pour l'année 2019.

- de biens mobiliers:

Renault Clio 2676RY40, à l'année;

Kangoo renault BX-864-SJ, à l'année;

Fourgon Renault Master 9043QJ40, prêts occasionnels et saison estivale;

La ville de Biscarrosse assure les charges afférentes au propriétaire et contracte les assurances nécessaires en tant que propriétaire.

L'association devra s'assurer pour les risques locatifs et prendre une responsabilité civile pour ses activités.

Par ailleurs la ville de Biscarrosse s'engage à prendre en charge les dépenses suivantes: eau, électricité, alarme et l'entretien des locaux visés ci-dessus, pour la part du propriétaire. Ces dépenses ont représentées 3 950 € pour l'année 2019.

Et l'Office du Tourisme des Grands Lacs s'engage à prendre en charge les dépenses suivantes:

- le personnel d'entretien;

- la maintenance et la consommation des véhicules (sauf fourgon).

-- La ville de Parentis met à disposition de l'association "Office du Tourisme des Grands Lacs" à titre gracieux un local de 63m².

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition par la ville de Parentis s'élève à 2 700 € pour l'année 2019.

Par ailleurs la ville de Parentis s'engage à prendre en charge les dépenses d'eau et d'électricité des locaux visés ci-dessus. Ces dépenses ont représentées 1 382 € pour l'année 2019.

-- La ville de Sanguinet met à disposition de l'association "Office du Tourisme des Grands Lacs" à titre gracieux un local de 68m².

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition par la ville de Sanguinet s'élève à 8 160 € pour l'année 2019.

Par ailleurs la ville de Sanguinet s'engage à prendre en charge les dépenses d'eau et d'électricité des locaux visés ci-dessus. Ces dépenses ont représentées 1 278 € pour l'année 2019.

Depuis 2007, les cotisations des membres versées à compter du 1er septembre 2019 pour l'année 2020 sont rattachées à l'exercice 2020 et sont donc neutralisées à la clôture pour l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2019, ont été neutralisées les cotisations 2020 encaissées sur 2019 pour un montant de 60 536 €

Stocks et Encours:

La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminé selon la méthode du dernier prix d'achat en raison de leur rotation rapide. Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle d'une part, et en fonction de la rotation normale des stocks d'autre part.

Engagements financiers donnés:

- Bail locaux: selon Convention Mairie de Biscarrosse

Notes sur le bilan



Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	234 781	4 926		239 707
Immobilisations corporelles	214 817	4 020		218 838
Immobilisations financières				
Total	449 599	8 946		458 545
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	190 815	13 761		204 576
Immobilisations corporelles	186 763	9 690		196 453
Immobilisations financières				
Total	377 578	23 451		401 029
ACTIF NET				57 516

Notes sur le bilan



Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 108 574 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	53 910	53 910	
Autres	43 621	43 621	
Charges constatées d'avance	11 043	11 043	
Total	108 574	108 574	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR NL	14 120
Total	14 120



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	58 331				58 331
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		-10 797		-10 797	
Report à Nouveau	160 943			10 797	150 146
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 797	10 797	34 080		34 080
Situation nette	208 477		34 080		242 557
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	13 573		4 244	4 245	13 572
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	222 050		38 324	4 245	256 130

Dettes

Notes sur le bilan



Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 233 440 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 753	44 753		
Dettes fiscales et sociales	65 360	65 360		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 257	9 257		
Produits constatés d'avance	114 071	114 071		
Total	233 440	233 440		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES NL	3 594
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES COM	12 111
DETTES CONGES PAYES NL	15 898
DETTES CONGES PAYES COM	3 028
DETTES CHARGES CONGES PAYES NL	6 525
DETTES CHARGES CONGES PAYES COM	1 243
ORG SOCIAUX CHARGES A PAYER NL	2 774
ORG.SOCIAUX CHARGES A PAYER COM	5 799
DIVERS CHARGES A PAYER NL	2 770
Total	53 741

Notes sur le bilan



Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCES OTC COM	3 310		
CHARGES CONSTATEES AVANCES OTC MIXT	7 733		
Total	11 043		

Les charges constatées d'avances pour 11 043 € sont des dépenses engagées en 2019 qui portent sur des opérations appartenant à l'exercice 2020.

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCES OTC NL	60 536		
PRODUITS CONSTATES AVANCES OTC COM	53 535		
Total	114 071		

Les produits constatés d'avances pour 114 071 € :

- cotisations membres 2020 encaissés en 2019 pour 48 848 €
- cotisations meublés 2020 encaissés en 2019 pour 11 688 €
- encarts publicitaires 2020 encaissés en 2019 pour 53 535 €

Autres informations



Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire du Covid 19 en tant qu'évènement intervenu postérieurement et sans lien avec des situations existant à la date de clôture, n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice clos.

L'impact du Covid 19 a été analysé jusqu'à la date d'arrêté des comptes, et aucun impact significatif n'a été identifié sur la valeur comptable des actifs et passifs à cette date.